



Décision de radiodiffusion CRTC 2019-278

Version PDF

Référence : Demande de renouvellement de licence en vertu de la Partie 1 affichée le 22 février 2019

Ottawa, le 5 août 2019

Shaw Pay-Per-View Ltd.
(Edmonton) Alberta

Dossier public de la présente demande : 2018-0785-1

Shaw Pay-Per-View (par voie terrestre) – Renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion du service sur demande par voie terrestre de langue anglaise Shaw Pay-Per-View, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2024. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Le titulaire doit se conformer aux **conditions de licence** normalisées énoncées à l'annexe d'*Exigences normalisées pour les services sur demande*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2017-138, 10 mai 2017 (politique réglementaire de radiodiffusion 2017-138), ainsi qu'aux **conditions** énoncées dans la licence de radiodiffusion de l'entreprise.
3. De plus, les attentes et encouragements normalisés pour ce service sont énoncés à l'annexe de la politique réglementaire de radiodiffusion 2017-138.

Équité en matière d'emploi

4. Comme le titulaire est assujéti à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et dépose des rapports au ministère de l'Emploi et du Développement social, ses pratiques à l'égard de l'équité en matière d'emploi ne sont pas évaluées par le Conseil.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.